

A detailed map of the Contrières area, showing various streets and landmarks. The title 'La Lettre de Contrières' is overlaid on the map in a large, stylized font.

La Lettre de Contrières

*Lettre d'information du conseil municipal de la commune de Contrières
- n°2 - 1er trimestre 2009*



L'édito du Maire

Chères Contriérais, chers Contriérais,

Notre deuxième numéro de «La Lettre de Contrières» vous parvient en même temps que «La Gazette». Je suis heureux que vous soyez informés de l'évolution de notre commune.

En cette nouvelle année 2009 que je vous souhaite heureuse, de bonnes nouvelles nous sont parvenues : notre population a progressé de 15 % par rapport au dernier recensement ! Nous sommes aujourd'hui 368 habitants ; des naissances récentes ne feront que conforter ce nombre, qui je l'espère va continuer à progresser.

A tous et à toutes, bonne année 2009.

Le Maire,

Camille MARIE

La mise en place du SPANC

Depuis 2006, la loi sur l'eau impose aux collectivités de conduire des contrôles sur les installations d'assainissement autonomes. Les objectifs de cette loi sont de mieux gérer les ressources en eau, mais aussi de prévenir tout risque sanitaire et de limiter l'impact environnemental des activités humaines.

Les collectivités ayant la compétence assainissement doivent mettre en place un « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC). Son rôle est de contrôler les installations individuelles d'assainissement, que ce soit pour des habitations anciennes ou pour des constructions.

La Communauté de Communes de Montmartin sur Mer a pris la compétence « assainissement » en 2005. Des contrôles des installations existantes vont donc être mis en place pour toutes les communes avant décembre 2012.



La dernière Assemblée Générale de la Communauté de Communes que nous souhaitons utiliser cette étude plutôt que de renouveler des études individuelles, qui auront un coût (40 à 60 € pour des installations anciennes et entre 100 et 120 € pour des constructions récentes). Il sera peut être possible d'obtenir une dérogation, mais celle ci risque de nous poser un problème de délai. En effet, en cas d'avis défavorable lors du contrôle, le délai pour se mettre aux normes est de 4 ans...

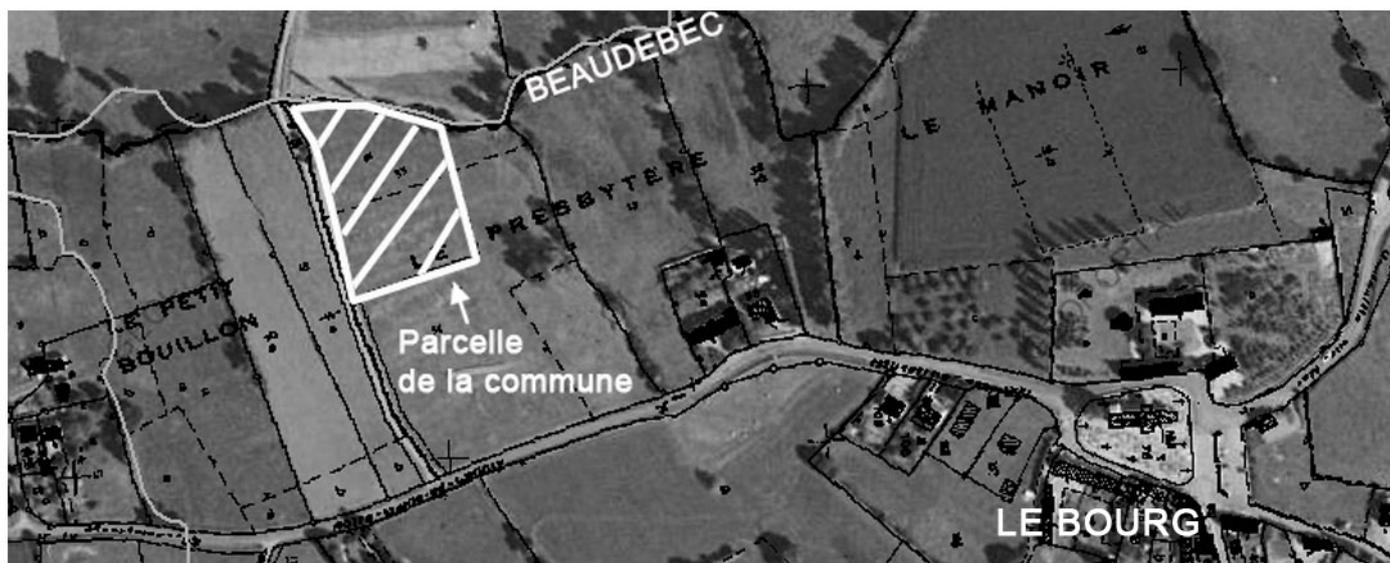
Le dossier des études domiciliaires est actuellement étudié par la communauté de communes, afin de déterminer s'il est indispensable de refaire les études ou non. De toute manière, en l'état actuel des choses, aucune obligation de mise aux normes ne sera imposée avant 2012.

Le travail des commissions

L'assainissement, suite...

Comme nous vous en informions dans la précédente «Lettre», nous avons choisi un bureau d'études pour mener l'étude préalable à l'assainissement. Nous avons reçu deux propositions : l'une à plus de 15 000 €, l'autre à 4 700 € TTC. Nous avons choisi la seconde... Il s'agit de la société SA2E. Mr Franck Boutet, Ingénieur du Génie Rural, a donc commencé l'étude.

Il s'est rendu sur place afin de visiter Contrières ainsi que le terrain que la commune a acquis en 2005 au Petit Bouillon pour le projet d'assainissement. Ce terrain a toutes les qualités requises (situation par rapport à la rivière, inclinaison, situation par rapport au bourg...) pour le type de projet que nous souhaitons mener. Son seul inconvénient est qu'il nécessiterait la création d'un chemin d'accès pour les travaux, puis pour l'exploitation de la station.



Suite à l'inquiétude des propriétaires voisins de la parcelle sur le plan de l'impact visuel, nous tenons à préciser les points suivants :

- nous étudions la possibilité d'utiliser d'autres parcelles, même si cela n'est pas forcément simple, pour des raisons diverses (parcelles trop éloignées de la route ou nécessitant une pompe de relevage), toutefois, certaines parcelles pourraient convenir, à condition de pouvoir les acquérir,
- l'impact d'une station « à macrophytes » (bacs avec roseaux) que ce soit sur le plan visuel comme sur le plan des odeurs est relativement limité, d'autant plus que nous prévoyons dans les travaux un aménagement paysager autour de la station afin d'améliorer encore l'intégration visuelle de cet ouvrage.

Voilà où nous en sommes pour le moment... Nous attendons avec impatience les résultats de l'étude, qui devra notamment déterminer le coût des travaux (réseaux + station) ainsi que l'impact de l'assainissement collectif sur le prix de l'eau ainsi que les subventions envisageables.



L'accessibilité à la mairie

Dans un souci d'améliorer le confort de nos concitoyens, la commission Travaux s'est réunie afin de réfléchir sur l'accès à la mairie. Nous avons fait appel à plusieurs entreprises et un maître d'oeuvre, malheureusement nous rencontrons certains problèmes :

- d'ordre technique : le projet semble difficile à réaliser du fait de la longueur de la rampe d'accès (environ 60 mètres à 4 % de pente...),
- d'ordre financier : le montant de chaque devis s'élève à environ 50 000 €, ce qui n'est pas raisonnable pour un tel aménagement (sans compter l'aspect esthétique discutable).

Le Conseil se réunira et vous tiendra informé par rapport à une autre réflexion.



Connaissez vous le haut débit ?

Suite à plusieurs questions en mairie sur la desserte en haut débit de la commune, voici quelques informations sur cette technologie.

Le haut débit permet d'envoyer et de recevoir des informations sur internet rapidement. Plus le transfert de données est rapide, plus les informations et leur présentation s'enrichissent.

Les utilisateurs disposent ainsi de services optimisés.

Différentes solutions techniques de haut débit existent aujourd'hui :

- l'ADSL : fonctionne à partir de votre ligne téléphonique. C'est souvent la solution la moins chère pour l'utilisateur et elle est relativement fiable. Mais, le débit varie en fonction de la distance entre votre habitation et le central téléphonique.

- le WIFI et le WIMAX : la connexion à internet s'établit par l'intermédiaires d'ondes hertziennes. Ce réseau permet de desservir des zones non couvertes par l'adsl. L'avantage est de pouvoir accéder à internet lorsque vous habitez dans une zone non encore couverte par l'adsl. L'inconvénient est le coût, plus important pour l'utilisateur.

- la fibre optique : elle concerne surtout les grandes agglomérations.

- le CPL (Courant Porteur en Ligne) utilise les lignes électriques. Cette technique est pour l'instant marginale.

Pour toute question sur la desserte de votre habitation, contactez le syndicat mixte Manche Numérique : contact@manchenumerique.fr ou 02.33.77.83.60

La maison à 15 €

Désormais, les familles aux revenus modestes peuvent devenir propriétaires de leur logement pour 15 € par jour, soit 450 € par mois.

Qui peut devenir propriétaire de cette « maison à 15 € » ?

Il faut remplir certaines conditions :

- ne pas être déjà propriétaire
- acheter une maison neuve ou faire construire
- les revenus du foyer ne doivent pas dépasser certains montants (par exemple, les ménages d'au moins trois personnes dont le revenu net est compris entre 1 500 et 2 000 € par mois).



L'apport personnel est réduit aux frais d'acquisition et d'hypothèque.

Quelles sont les aides dont bénéficie l'accédant pour financer sa maison ? Si vous êtes intéressé, vous pouvez recourir à 3 aides pour financer votre projet : nouveau prêt à taux 0 %, prêt à taux 0 % majoré, Prêt à l'Accession Sociale (PAS).

Quelles sont les modalités du remboursement ? Le dispositif de la maison à 15 € s'appuie sur le Pass-foncier qui permet de dissocier le prix du terrain de celui du bâti. Le remboursement de la maison se fera sur une durée de 18 à 25 ans et celui du terrain sur une durée de 10 à 15 ans. Vous bénéficierez à tout moment pendant la durée du bail à construction de la possibilité de lever l'option d'achat portant sur le terrain.

Et s'il arrive un problème particulier ? En cas de difficultés financières, la maison sera rachetée par le 1 % logement et la famille sera relogée. En cas de divorce ou de déménagement avant l'achat du terrain, la famille pourra revendre son bien et récupérer son capital.

Pour tout renseignement :
Allo Service Public 39 39

Infos pratiques

Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte tous les mardis de 14 h 30 à 17 h 30 et tous les vendredis de 9 h 00 à 12 h.

Tel : 02.33.76.61.56
mairie.de.contries@wanadoo.fr

Recensement

Tous les jeunes nés entre le 1er octobre et le 31 décembre 1993 sont tenus de faire leur recensement militaire en mairie. Ils seront ultérieurement convoqués à la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense).

Date à retenir

Vide grenier du Comité des Fêtes
le 12 avril 2009.

Réservations auprès de :
Pierrette GUESLARD 02.33.45.04.93
Cécile HOUEL 02.33.07.45.62
Thérèse MARIE 02.33.45.44.00

«Seniors, soyez acteurs de votre santé»

le vendredi 30 janvier à 14 h 30

Salle de la mairie
Bricqueville-la-Blouette

Réunion organisée par la MSA. A l'issue de la réunion, vous pourrez partager le verre de l'amitié. Un agenda santé sera remis aux participants.

Cinéma

Prochaines séances cinéseniors au Cinéma de la Plage :

le 15 janvier et le 20 janvier à 14 h 30

Films projetés :

- « Louise Michel », de Gustave Kerven et Benoît Delépine, avec Yolande Moreau et Benoît Poelvoorde

- « Aide toi, le ciel t'aidera », de François Dupeyron avec Claude Rich

Permanences du Maire et des Adjointes

Janvier

| | | | |
|-----------------|------------------|-----------------|----------------|
| 6 P.Lecaudey | 9 C. Marie | 13 V. Dolley | 16 V. Bidan |
| 20 C. Marie | 23 P.Lecaudey | 27 V. Dolley | 30 V. Bidan |

Février

| | | | |
|-----------------|------------------|-----------------|----------------|
| 3 P.Lecaudey | 6 C. Marie | 10 V. Dolley | 13 V. Bidan |
| 17 C. Marie | 20 P.Lecaudey | 24 V. Dolley | 27 V. Bidan |

Mars

| | | | |
|-----------------|------------------|-----------------|----------------|
| 3 P.Lecaudey | 6 V. Dolley | 10 C. Marie | 13 V. Bidan |
| 17 C. Marie | 20 P.Lecaudey | 24 V. Dolley | 27 V. Bidan |
| 31 C. Marie | | | |

Parution de l'ouvrage de Patrick Fissot

Hommage aux 20 000 soldats du département tués pendant la première guerre mondiale, l'ouvrage est paru à l'occasion du 90ème anniversaire de l'armistice.

